

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2023

Mise en ligne sur le site internet de la ville de Libourne le 10 février 2023

23-02-006

Nombre de conseillers composant le Conseil Municipal : 35

Date de convocation : 26 janvier 2023

L'an deux mille vingt trois, le deux février à 19 H 00, le conseil municipal s'est réuni, en la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Maire, Laurence ROUEDE, Adjointe, Jean-Philippe LE GAL, Adjoint, Agnès SEJOURNET, Adjointe, Jean-Louis ARCARAZ, Adjoint, Christophe-Luc ROBIN, Adjoint, Sandy CHAUCHEAU, Adjointe, Thierry MARTY, Adjoint, Denis SIRDEY, Adjoint, Marie-Sophie BERNADEAU, Adjointe, Régis GRELOT, Adjoint, Gabi HÖPER, Conseillère municipale déléguée, Laurent KERMABON, Conseiller municipal délégué, Monique JULIEN, Conseillère municipale déléguée, Jean-François LE STRAT, Conseiller municipal délégué, Esther SCHREIBER, Conseillère municipale déléguée, Michel GALAND, Conseiller municipal délégué, Bilal HALHOUL, Conseiller municipal délégué, Sabine AGGOUN, Conseillère municipale déléguée, Daniel BEAUFILS, Conseiller municipal délégué, Bénédicte GUICHON, Conseillère municipale déléguée, Antoine LE NY, Conseiller municipal délégué, Christophe DARDENNE, Conseiller municipal, Christophe GIGOT, Conseiller municipal, Pierre PRUNIS, Conseiller municipal délégué

Absents :

Marie-Antoinette DALLAIS, Gonzague MALHERBE, Emmanuelle MERIT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Julie DUMONT pouvoir à Laurent KERMABON, Baptiste ROUSSEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Marie-Noëlle LAVIE pouvoir à Monique JULIEN, Karine BERRUEL pouvoir à Marie-Sophie BERNADEAU, Juliette HEURTEBIS pouvoir à Philippe BUISSON, Edwige NOMDEDEU pouvoir à Christophe DARDENNE, Laurence GARREAU pouvoir à Agnès SEJOURNET

Monsieur Antoine LE NY a été nommé secrétaire de séance

URBANISME – PATRIMOINE – GRANDS TRAVAUX

CESSION DE LA PARCELLE BH 642 SISE PLACE DES MARTYRS DE LA RÉSISTANCE À LA SA D'HLM DOMOFRANCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des personnes publiques.

Vu la promesse d'achat de la SA d'HLM DOMOFRANCE en date du 16 juin 2022 pour l'acquisition de la parcelle BH 642 sise place des Martyrs de la Résistance sans conditions suspensives,

Vu l'avis de la Direction Régionale des finances publiques n°2022-33243-23808 en date du 15 avril 2022,

Vu l'avis de la commission urbanisme, patrimoine et grands travaux du

Vu l'avis de la commission des finances du

Considérant que la Ville de Libourne est propriétaire de la parcelle BH 642 pour une superficie de 69 m²,

Considérant que la Ville a acquis cette propriété alors en ruine située en face de la gare en 2015 auprès de Madame Estager pour un prix de 130 000 €.

Considérant que le bâti en très mauvais état (ancien bar-hôtel des voyageurs) a été ensé



Considérant qu'il n'y avait pas d'autre projet à l'époque pour cette acquisition que la résorption d'une friche en entrée de ville,

Considérant que la SA d'HLM DOMOFRANCE a, au printemps 2021 et à la demande de la Ville, engagé des négociations avec les propriétaires mitoyens de la parcelle BH 642, à savoir les parcelles BH 643, 1141 et 1142, afin d'envisager la réalisation d'un programme de logements étudiants qui viendrait résorber cette friche située en entrée de ville en face de la gare,

Considérant que la SA d'HLM DOMOFRANCE s'est rendue propriétaire en novembre 2021 des parcelles BH 1141 et 1142,

Considérant que la SA d'HLM DOMOFRANCE devrait prochainement signer l'acte authentique d'acquisition de la parcelle BH 643,

Considérant que la cession par la Ville de son foncier cadastré BH 642 permettra ensuite à la SA d'HLM DOMOFRANCE de déposer toutes les demandes d'urbanisme nécessaires à la réalisation d'un projet de construction de logements étudiants,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 26 janvier 2023,

Après en avoir délibéré,

Et à l'unanimité (32 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil Municipal :

- constate la désaffectation de la parcelle BH 642 sise place des Martyrs de la Résistance
- approuve le déclassement de la parcelle BH 642 sise place des Martyrs de la Résistance
- approuve la vente de la parcelle BH 642 sise place des Martyrs de la Résistance au prix de 85 000 € à la SA d'HLM DOMOFRANCE ou toute personne physique ou morale s'y substituant
- autorise la SA d'HLM DOMOFRANCE, ou toute personne physique ou morale s'y substituant à déposer toutes demandes d'autorisation d'urbanisme nécessaires sur ce bien
- approuve la prise en charge par l'acquéreur de l'ensemble des frais inhérents à la cession (frais d'acte notamment)
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique et tout acte nécessaire à cette cession

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 08/02/2023 et de la publication, le 10/02/2023
Fait à Libourne

Le Maire,
Philippe BUISSON



Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Maire
de la Ville de Libourne

Département :
GIRONDE

Commune :
LIBOURNE

Section : BH
Feuille : 000 BH 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 24/11/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC45
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

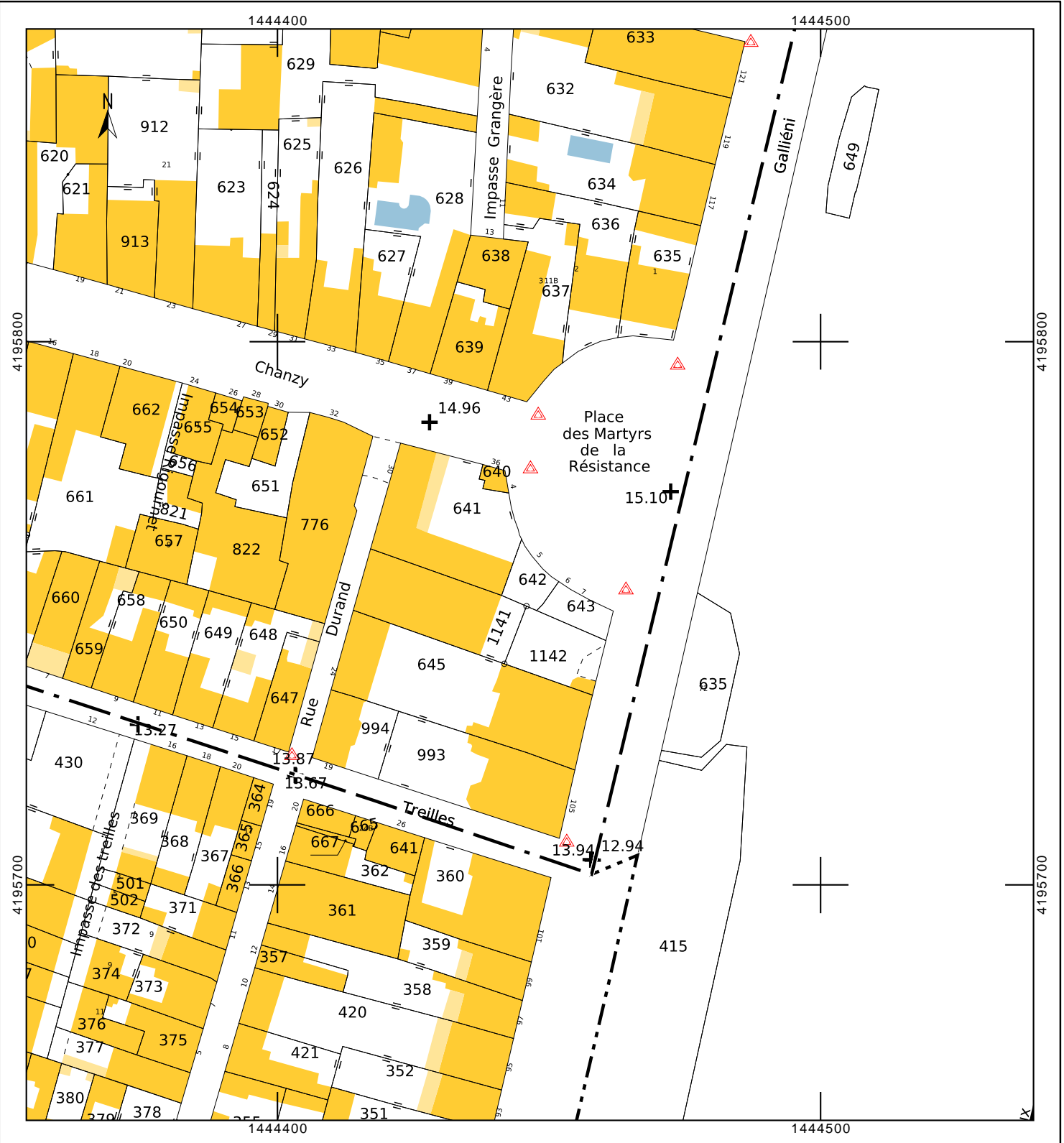
Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023
SDIF DE LA GIRONDE
ID : 033-213302433-20230202-DELIB-23_02_006-DE

Cadastrale Cité administrative 33090
33090 BORDEAUX CEDEX
tél. 05 56 24 85 97 -fax
sdif33.ptgc@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Monsieur Philippe BUISSON

Maire

42 Pl. Abel Surchamp

33500 LIBOURNE

Bordeaux, le 16/06/2022

Affaire suivie par : Natacha PAMBRUN

Tél : 06 71 56 87 07

Mail : natacha.pambrun@domofrance.fr

Objet : Offre 6 place Martyrs Résistance 33500 LIBOURNE – parcelle BH n° 642

Monsieur Le Maire,

Dans le prolongement de nos échanges concernant la cession de la parcelle cadastrée BH n° 642 d'une superficie de 69 m², sise 6, place Martyrs Résistance 33500 LIBOURNE nous vous confirmons notre offre de prix à savoir :

85 000 € HT (sans conditions suspensives).

Cette acquisition est envisagée dans le cadre de la réalisation d'une opération de logements étudiants sur les parcelles BH 642/643/1141/1142. Notre Conseil d'Administration a validé d'ores et déjà cette acquisition le 3 juin 2021.

Restant à votre disposition pour échanger sur ces sujets,

Nous vous prions de croire, Monsieur Le Maire, en l'expression de nos salutations distinguées.

Madame Natacha PAMBRUN
Directrice Développement Foncier
Nouvelle Aquitaine



« Conformément au Règlement Général à la Protection des Données, vous disposez du droit d'accès à vos données, du droit de rectification, du droit à l'effacement, du droit d'opposition pour des motifs légitimes, du droit à la limitation du traitement et du droit à la portabilité de vos données, sous certaines conditions. Pour exercer vos droits : www.domofrance.fr/mentions-legales »